



Paris, le 10 septembre 2008

Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le président,

Le Conseil des Ministres a adopté, le 18 juin dernier, le projet de loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet présenté par Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication. Ce projet de loi a pour objectif de mettre en œuvre les moyens favorisant la diffusion mais aussi la protection des œuvres protégées sur Internet.

Ce projet de loi devait être mis en discussion avant l'été, mais le débat a finalement été repoussé en octobre pour une première lecture au Sénat. L'encombrement du calendrier parlementaire, en cette fin d'année, et les priorités que vous définissez risquent d'entraîner un nouveau report de ce débat essentiel pour l'avenir des industries culturelles et donc pour celui des créateurs.

Monsieur le président de la République, un éventuel nouveau report de ce débat serait lourd de conséquences autant dans les faits que sur le plan symbolique. Chaque mois, chaque semaine et chaque jour qui passent renforcent le sentiment malsain de l'impunité totale quant à l'accaparement de la propriété des auteurs et des cessionnaires de droits.

Nous avons pu juger et apprécier, dans le passé, vos différents engagements dans ce dossier.

Le Syndicat national des auteurs et des compositeurs est membre du Bloc (Bureau de liaison des organisations du cinéma) et appartient également aux organisations de la filière musicale. À ce double titre, nous avons signé, le 23 novembre 2007, ce que l'on a appelé l'accord de l'Elysée, portant sur l'offre culturelle sur Internet et la lutte contre le piratage. Cet accord est important car, d'une part, il marque l'aboutissement de la mission que vous aviez confiée l'an dernier à Denis Olivennes et, d'autre part, il a reçu l'adhésion de 47 organisations professionnelles représentant les entreprises de la musique, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'Internet.

.../...

Le Snac soutient pleinement le projet de loi, adopté le 18 juin en conseil des ministres. Il y a une dimension symbolique dans cette loi qui vise à redonner une valeur économique à la culture, à favoriser le développement et la survie de la commercialisation sur Internet des fichiers légaux et, dans le même temps, à informer et sanctionner par des moyens appropriés au *medium* Internet. Cette loi doit avoir un effet psychologique et pédagogique à l'égard des internautes et, dans cette mesure, présenter une certaine efficacité. La loi ne résoudra sans doute pas le piratage sur Internet, mais elle peut favoriser son cantonnement à des limites plus supportables en faisant reculer le piratage de masse. Cette loi n'est pas une fin mais un début. Il s'agit, sur la base des principes juridiques qui seraient posés, de repartir dans une meilleure voie, avec de meilleures conditions, pour les ayants droit mais aussi pour les internautes.

Nous voulons croire que la protection des œuvres sur Internet demeure une urgence et une priorité de l'action gouvernementale.

Nous espérons que vous partagerez la préoccupation des auteurs et que vous veillerez à ce que ce projet de loi soit débattu par le Parlement dans les meilleurs délais, de sorte qu'il soit définitivement adopté avant la fin de l'année. Ceci afin de donner aux auteurs la possibilité d'envisager un avenir plus serein pour leur profession.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à cette démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre très haute considération.

Le président



Jean-Marie Moreau